**Mal for databehandleravtaler**

**Avtaleteksten må tilpasses hver enkelt tjeneste/prosjekt og tjenesteleverandør**

Conformément à la réglementation norvégienne en vigueur concernant les données à caractère personnel et à l’ordonnance (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, articles 28 et 29, cf. article 32-36, le contrat suivant est conclu

entre, d’une part,

.……………………….

(le responsable du traitement des données)

et, d’autre part,

………………………….

(le processeur des données)

## 1. But du contrat

Le but du contrat est de réguler les droits et obligations conformément à la réglementation norvégienne en vigueur concernant les données à caractère personnel et à l’ordonnance (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des personnes physiques en relation avec le traitement des données à caractère personnel et sur le libre-échange de ces informations, de même que sur l’abrogation de la Directive 95/46/CE.

Le contrat doit assurer que les données à caractère personnel ne soient pas utilisées de manière illégale ou que les renseignements soient traités d’une manière qui entraine un accès non autorisé, des modifications, un effacement, des dommages, une perte ou une indisponibilité.

Le contrat régule la gestion des données à caractère personnel par le processeur des données au nom du responsable du traitement des données, y compris la collecte, l’enregistrement, la compilation, le stockage, la divulgation ou la combinaison de ceux-ci, en relation avec l’utilisation de / le traitement dans (navn på tjeneste/prosjekt).

En cas de contradiction, les conditions de ce contrat seront prioritaires par rapport à la déclaration de respect de la vie privée du processeur des données ou les conditions dans d’autres contrats conclus entre le responsable du traitement des données et le processeur de données en relation avec l’utilisation de / le traitement dans (navn på tjeneste/prosjekt).

**2. Restrictions à l’objectif**

L’objectif de la gestion des données à caractère personnel par le processeur de données au nom du responsable du traitement des données, est (fyll inn formålet).

Les données à caractère personnel que le processeur de données gère au nom du responsable du traitement des données ne peuvent pas être utilisées à d’autres objectifs sans que ceci ne soit préalablement approuvé par le responsable du traitement des données.

## Le processeur de données ne peut pas transférer des données à caractère personnel pour lesquelles ce contrat s’applique à des partenaires externes ou autres tiers sans que ceci ne soit approuvé à l’avance par le responsable du traitement des données, cf. point 10 au présent contrat.

## 3. Instructions

Le processeur de données devra suivre les instructions écrites et documentées pour la gestion des données à caractère personnel dans (navnet på tjeneste/prosjekt) que le responsable du traitement des données a décidé d'appliquer.

(Navn på institusjon/virksomhet) s’engage à respecter toutes les obligations conformément à la législation norvégienne en vigueur concernant les données à caractère personnel s’appliquant lors de l’utilisation de (navn på tjeneste/prosjekt) pour le traitement des données à caractère personnel.

Le processeur de données s'engage à avertir le responsable du traitement des données dans le cas où le processeur de données recevrait des instructions de la part du responsable du traitement des données qui seraient en contradiction avec les règlements de la législation norvégienne en vigueur concernant les données à caractère personnel.

* Kommentar: Detaljerte instrukser til databehandler kan legges ved som bilag til databehandleravtalen.

**4. Types de renseignements et personnes dont les données sont traitées**

Le processeur de données gère les données à caractère personnel suivantes au nom du responsable du traitement des données :

* Kommentar: Gi en kort (gjerne punktvis) oversikt over hvilke hovedtyper personopplysninger som tjenesteleverandøren (databehandleren) forvalter på vegne av institusjonen/virksomheten (behandlingsansvarlig).
* Kommentar: Gi en kort oversikt over hvilke opplysninger som databehandler registrerer og lagrer i forbindelse med bruk av tjenesten, for eksempel ved bruk av informasjonskapsler, logger og sikkerhetskopier.

Les données à caractère personnel concernent les personnes dont les données sont traitées suivantes :

* Kommentar: Gi en kort oversikt over hvem opplysningene gjelder, for eksempel studenter og ansatte ved institusjonen.

## 

## 5. Droits des personnes dont les données sont traitées

Le processeur de données s’engage à assister le responsable du traitement des données pour sauvegarder les droits de la personne concernée conformément à la législation norvégienne applicable en matière de données à caractère personnel.

Les droits de la personne enregistrée incluent le droit d’informations sur la manière avec laquelle ses données à caractère personnel sont traitées, le droit d’exiger un droit d’accès à ses propres données à caractère personnel, le droit d’exiger une correction ou un effacement de ses propres données à caractère personnel et le droit d’exiger que le traitement de ses propres données à caractère personnel soit limité.

Dans la mesure où ceci est pertinent, le processeur de données devra assister le responsable du traitement des données afin de préserver le droit des personnes dont les données sont traitées à la portabilité des données et le droit de s'opposer aux décisions automatiques, y compris au profilage.

Le processeur de données est redevable / responsable de dommages et intérêts vis-à-vis des personnes dont les données sont traitées dans le cas où des erreurs ou négligences chez le processeur de données causeraient aux personnes dont les données sont traitées des pertes financières ou non-financières suite à la violation de leurs droits ou de la protection de leurs données à caractère personnel.

**6. Sécurité de l’information satisfaisante**

Le processeur de données doit mettre en œuvre des mesures de sécurité techniques, physiques et organisationnelles satisfaisantes afin de protéger les données à caractère personnel pour lesquelles ce contrat s’applique d’un accès non autorisé ou illégal, de modifications, d’un effacement, de dommages, d’une perte ou d’une indisponibilité.

Le processeur de données doit documenter sa propre organisation de sécurité, ses directives et procédures / routines pour le travail de sécurité, les évaluations de risque et les mesures de sécurité techniques, physiques et organisationnelles établies. La documentation devra être mise à la disposition du responsable du traitement des données sur simple demande.

Le processeur de données doit établir des plans de continuité et d'alerte / d’urgence pour un traitement efficace des incidents de sécurité graves. La documentation devra être mise à la disposition du responsable du traitement des données sur simple demande.

Le processeur de données doit donner à ses propres employés des informations sur la sécurité des informations et une formation dans ce domaine, ceci de manière à ce que la sécurité des données à caractère personnel qui sont traitées au nom du responsable du traitement des données soit préservée.

* Kommentar: Her kan det være behov for å konkretisere de viktigste sikringstiltakene som databehandleren har iverksatt, eventuelt at det henvises til dokumenter eller publikasjoner som forklarer hvordan databehandleren jobber med informasjonssikkerhet og hvilke sikringstiltak som er etablert for den aktuelle tjenesten. Konkretiseringene kan tas inn i selve avtaleteksten eller i billag til avtalen.

**7. Secret professionnel**

Seuls les employés chez le processeur de données ayant un besoin d’accès aux données à caractère personnel gérées au nom du responsable du traitement des données durant leur service peuvent se voir accorder un tel accès. Le processeur de données s’engage à documenter les directives et procédures / routines de contrôle des accès. La documentation devra être mise à la disposition du responsable du traitement des données, sur simple demande.

Les employés chez le processeur de données sont tenus d’observer le secret professionnel en matière de documentation et de données à caractère personnel auxquelles la personne en question a accès conformément au présent contrat. Cette disposition s’applique également après l’annulation du contrat. Le secret professionnel concerne aussi les employés chez des tiers qui effectuent de l’entretien (ou des missions similaires) des systèmes, des équipements, du réseau ou des bâtiments que le processeur de données utilise afin de livrer ses services.

La loi norvégienne pourra limiter l’ampleur du secret professionnel pour les employés chez le processeur de données et des tiers.

**8. Accès à la documentation sur la sécurité**

Le processeur de données s’engage, sur simple demande, à donner au responsable du traitement des données l’accès à toute documentation sur la sécurité qui serait nécessaire pour que le responsable du traitement des données puisse remplir ses obligations conformément à la législation norvégienne applicable en matière de données à caractère personnel.

Le processeur de données s’engage, sur simple demande, à donner au responsable du traitement des données l’accès à toute autre documentation pertinente permettant au responsable du traitement des données d’évaluer si le processeur de données se conforme bien aux termes du présent contrat.

Le responsable du traitement des données est tenu d’observer le secret professionnel en matière de documentation confidentielle de sécurité que le processeur de données met à la disposition du responsable du traitement des données.

**9. Obligation d'avertir lors de violations de la sécurité**

Le processeur de données doit avertir sans délai le responsable du traitement des données dans le cas où des données à caractère personnel qui sont gérées au nom du responsable du traitement des données seraient exposées à des violations de la sécurité.

L’avertissement communiqué au responsable du traitement des données devra au minimum comporter des informations qui décrivent la violation de la sécurité, l’identité des personnes dont les données sont traitées qui sont concernées par la violation de la sécurité, la nature des données à caractère personnel concernées par la violation de la sécurité, la nature de l’action immédiate entreprise pour gérer la violation de la sécurité et les mesures de prévention éventuellement établies pour éviter des incidents similaires à l’avenir.

Le responsable du traitement des données est responsable d’avertir l'inspection nationale de la protection des données (Datatilsynet) lorsque ceci est exigé.

## 10. Sous-traitants

Le processeur de données s’engage à conclure des contrats spécifiques avec les sous-traitants qui régulent la gestion par des sous-traitants de données à caractère personnel en relation avec le présent contrat.

Dans les contrats entre le processeur de données et les sous-traitants, les sous-traitants sont tenus de respecter toutes les obligations incombant au processeur de données lui-même conformément au présent contrat et à la législation. Le processeur de données s’engage quant à lui à présenter lesdits contrats spécifiques au responsable du traitement des données, sur simple demande.

Le processeur de données doit contrôler que les sous-traitants se conforment à leurs obligations contractuelles, en particulier que la sécurité des informations soit satisfaisante et que les employés chez les sous-traitants connaissent leurs obligations et remplissent celles-ci.

Le responsable du traitement des données approuve que le processeur de données engage les sous-traitants suivants afin de satisfaire au présent contrat :

…………………………………………………………………………………………………... (navn på underleverandører)

Le processeur de données ne peut pas engager d’autres sous-traitants que ceux qui sont mentionnés ci-dessus sans approbation préalable par écrit de la part du responsable du traitement des données.

Le processeur de données est redevable / responsable de dommages et intérêts vis-à-vis du responsable du traitement des données en matière de pertes financières causées au responsable du traitement des données et qui sont dues à un traitement illégal des données à caractère personnel ou à une sécurité des informations défaillante chez les sous-traitants.

**11. Transfert vers des pays hors de l’U.E. / l’E.E.E.**

* Kommentar: Personopplysninger som databehandler forvalter på vegne av behandlingsansvarlig kan bli overført til land utenfor EU/EØS (tredjestater). Slik overføring kan skje på visse vilkår og reglene om overføring til tredjestater finnes i Artikkel 45-47 og 49 i EUs personvernforordning. Disse reglene innebærer blant annet at overføringen vil være lovlig dersom den skjer til EU-godkjente tredjestater, til bedrifter som har sluttet seg til Privacy Shield-ordningen eller på grunnlag av EUs standardkontrakter for overføring av personopplysninger til databehandlere i tredjestater. Reglene gjelder også for sikkerhetskopiering og annen overføring av personopplysninger som skjer i forbindelse med administrasjon av den aktuelle tjenesten, for eksempel support.

Les données à caractère personnel que le processeur de données gère conformément au présent contrat, seront transférées vers les pays destinataires suivants hors de l’U.E. / l’E.E.E. : …………………………………………………………………………………………………... (navn på mottakerland)

Le fondement juridique du transfert des données à caractère personnel vers les pays destinataires mentionnés hors de l’U.E. / l’E.E.E. est :

…………………………………………………………………………………………………... (kort redegjørelse for overføringsgrunnlaget)

## 12. Vérifications de sécurité et études d’impact

Le processeur de données doit effectuer régulièrement des vérifications de sécurité de son propre travail en protégeant les données à caractère personnel d’un accès non autorisé ou illégal, de modifications, d’un effacement, de dommages, d’une perte ou d’une indisponibilité.

Les vérifications de sécurité doivent inclure les objectifs et la stratégie de sécurité du processeur des données, l’organisation de la sécurité, les directives et procédures / routines pour le travail de sécurité, les mesures de sécurité techniques, physiques et organisationnelles établies et le travail sur la sécurité des informations chez les sous-traitants du présent contrat. De plus, elles doivent comporter les procédures / routines en matière d’avertissement des responsables du traitement des données en cas de violation de la sécurité et les procédures / routines en matière de tests des plans d’alerte / d’urgence et de continuité.

Le processeur de données doit documenter les vérifications de sécurité. Le responsable du traitement des données doit se voir accorder un accès aux rapports de vérification sur simple demande.

Si un tiers indépendant effectue des vérifications de sécurité chez le processeur de données, le responsable du traitement des données doit être informé de l’identité du vérificateur utilisé et avoir accès aux résumés des rapports de vérification, sur simple demande.

Evt. tillegg: Partene kan avtale at behandlingsansvarlig selv, eller en uavhengig tredjepart som behandlingsansvarlig selv velger, utfører sikkerhetsrevisjoner hos databehandleren, eventuelt også hvordan kostnader som påløper i forbindelse med slike revisjoner skal fordeles.

## 13. Livrer en retour et effacer les données

Lors de l’annulation de ce contrat, le processeur de données s’engage à rendre et à effacer toutes les données à caractère personnel qui sont gérées au nom du responsable du traitement des données conformément au présent contrat. Le responsable du traitement des données décide de la manière avec laquelle les données à caractère personnel doivent être livrées / rendues, y compris le format devant être utilisé.

L'effacement doit intervenir comme suit : le processeur de données doit effacer les données à caractère personnel dans les (fyll inn antall) jours après l’annulation du contrat. Ceci concerne également les copies de sauvegarde des données à caractère personnel.

Le processeur de données devra documenter que l'effacement des données à caractère personnel a été effectué conformément au présent contrat. La documentation devra être mise à la disposition du responsable du traitement des données sur simple demande.

Le processeur de données supporte tous les coûts en relation avec la livraison en retour et l'effacement des données à caractère personnel qui sont couvertes par ce contrat.

**14. Violation**

Lors de violations des termes de ce contrat dues à des erreurs ou négligences de la part du processeur des données, le responsable du traitement des données peut résilier le contrat avec effet immédiat. Le processeur de données aura toujours l’obligation de livrer en retour et d’effacer les données à caractère personnel qui sont gérées au nom du responsable du traitement des données conformément aux dispositions du point 13 ci-dessus.

Le responsable du traitement des données peut exiger un dédommagement pour des pertes économiques que des erreurs ou négligences de la part du processeur des données, y compris des violations des termes du présent contrat, ont causées au responsable du traitement des données, cf. également les points 5 et 10 ci-dessus.

## 15. Durée du Contrat

Ce contrat est en vigueur tant que le processeur de données gère les données à caractère personnel au nom du responsable du traitement des données

ou

le contrat s’applique jusqu’au \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

Le contrat peut être résilié par les deux parties avec un préavis mutuel de \_\_\_\_\_\_.

## 

## 16. Personnes de contact :

La personne de contact chez le processeur de données pour les questions liées à ce contrat est : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

La personne de contact chez le responsable du traitement des données pour les questions liées à ce contrat est : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

**[Stryk det alternativet nedenfor – 17a eller 17b – som ikke passer]**

**17a. Loi applicable et juridiction compétente**

Le contrat est soumis à la loi norvégienne et les parties choisissent (fyll inn navn på tingrett) en tant que juridiction compétente. Ceci s’applique également après l’annulation du contrat.

* Kommentar: Dette punktet gjelder når databehandler er en privat aktør.

**17b. Lovvalg og tvisteløsning**

Les droits et obligations des parties en vertu de ce contrat sont décidés en intégralité par le droit norvégien. Lors des litiges éventuels découlant de ce contrat doit d’abord être résolu par voie de négociation.

Si les parties ne parviennent pas à un accord par le biais de négociations, le litige devra être résolu avec effet contraignant par le ministère de l'éducation et de la recherche (Kunnskapsdepartementet). Chacune des parties peut exiger que le litige soit envoyé au ministère.

* Kommentar: Dette punktet gjelder når databehandler er et annet statlig universitet eller høyskole.

\*\*\*

Ce contrat est émis en 2 exemplaires, dont chaque partie conserve son exemplaire.

Lieu et date

Pour le compte du responsable Pour le compte du processeur de données

du traitement des données

……………………….. ………………………

(signature) (signature)